OFFICE OF THE
PARLIAMENTARY BUDGET OFFICER
CANADA
BUREAU DU
DIRECTEUR PARLEMENTAIRE DU BUDGET

Guide de méthodologie pour le Suivi des dépenses

Le 27 septembre 2011

Points clés de la présente note

- La présente note explique la méthodologie employée pour préparer le *Suivi des dépenses* du directeur parlementaire du budget.

Préparé par : Jason Jacques*

*Les observations sont les bienvenues. Pour de plus amples renseignements, communiquer avec Jason Jacques (courriel : jason.jacques@parl.gc.ca).

Le *Suivi des dépenses* du directeur parlementaire du budget (DPB) fournit aux parlementaires une évaluation complète de l'évolution des dépenses fédérales au cours de l'exercice. Il s'agit de la *seule* publication qui porte sur toutes les données relatives aux dépenses fédérales et signale les postes qui présentent un intérêt notable.

Le DPB prévoit publier le *Suivi des dépenses* à tous les trimestres, soit en septembre, en janvier, en avril et en juillet.

La présente note propose une vue d'ensemble des données et de la méthodologie employées pour préparer ce suivi.

1. Données

Le DPB utilise des données non classifiées produites par tous les ministères et organismes fédéraux qui reçoivent des crédits du Parlement.

Trois sources complémentaires de données sont exploitées pour dresser un cadre d'analyse permettant d'évaluer les autorisations *prévues au budget* et les dépenses *réelles* faites au cours de l'exercice.

a) Budget des dépenses

Pour commencer, le DPB utilise les documents budgétaires du gouvernement du Canada (gouvernement), qui énumèrent tous les crédits et toutes les autorisations législatives accordés par le Parlement aux ministères et organismes fédéraux. Dans ce processus, il n'est pas tenu compte des autorisations non budgétaires demandées à la faveur du processus budgétaire, comme les prêts, les garanties de prêt et les modifications des autorisations préexistantes accordées par le Parlement (p. ex., les limites annuelles d'emprunt pour les fonds renouvelables).

Au cours d'un exercice donné, plus de 600 postes sont présentés dans le Budget principal des dépenses, déposé en mars[1]. D'après les données budgétaires annuelles réunies par le DPB pour les quatre derniers exercices, les budgets supplémentaires peuvent majorer d'une centaine au plus le nombre total des postes.

Tout au long de l'exercice, le DPB fera le suivi des autorisations de dépenser de chaque crédit. Cela comprend l'identification des sources des modifications dans l'autorisation de dépenser comme les transferts internes, les transferts entre ministères, les nouvelles autorisations accordées par le Parlement ou, dans le cas des autorisations législatives, les révisions des prévisions de dépense.

Le DPB suit également l'évolution des données sur les dépenses par résultat stratégique et selon l'architecture des activités de programmes (AAP). Le gouvernement applique toutes les dépenses prévues à l'AAP pour évaluer la façon dont les autorisations parlementaires sont attribuées pour atteindre des résultats précis. Par exemple, alors que le Service correctionnel du Canada a un crédit désigné pour les « dépenses de fonctionnement » (crédit 25), ces fonds sont affectés à trois activités de programme qui expliquent ce que les ressources sont censées accomplir : *garde, interventions correctionnelle et surveillance dans la collectivité*[2].

b) Données des ministères et organismes concernant leurs dépenses

Chaque mois, les ministères et organismes fédéraux sont tenus d'établir un résumé officiel des débours effectués sur les autorisations de dépenser énumérées dans le Budget des dépenses[3]. Cela comprend les dépenses sur des crédits précis présentés dans le Budget des

[1] Aux termes du paragraphe 81(4) du Règlement de la Chambre des communes, le Budget principal de l'exercice à venir doit être déposé au Parlement au plus tard le 1er mars. http://www.parl.gc.ca/About/House/StandingOrders/SOPDF.pdf. Consulté en juillet 2011.

[2] http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/20112012/me-bpd/docs/me-bpd-fra.pdf. Consulté en juillet 2011.

[3] http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/pceaf-wcoa/0708/sct-tbs/250-fra.html. Consulté en juillet 2011.

dépenses ainsi que les dépenses sur la base de l'AAP.

Peu après, le gouvernement publie un résumé global de ces données dans la *Revue financière* et il communique les microdonnées détaillées au DPB[4,5]. Celui-ci fait ensuite correspondre les dépenses réelles des ministères et organismes avec les montants prévus dans les documents budgétaires.

c) Révision d'AAP des ministères et organismes

Enfin, si le gouvernement publie des mises à jour des montants inscrits au budget pour les crédits présentés au Parlement, il ne communique pas les révisions des budgets pour les activités de programme.

Pour combler cette lacune, le DPB reçoit des révisions des budgets des activités de programme directement des ministères et organismes après le dépôt de chacun des budgets supplémentaires[6].

2. Méthodologie

Après que le DPB a inscrit les données sur les dépenses dans un chiffrier qui établit un lien entre les autorisations au budget *énumérées* dans les documents budgétaires et les budgets mis à jour des activités de programme avec les dépenses mensuelles *réelles* des ministères et organismes, ces données sont ensuite utilisées pour jauger l'évolution des dépenses fédérales et la mise en œuvre du plan de dépenses du gouvernement.

À chaque trimestre, le DPB prépare le *Suivi des dépenses*, qui met en lumière les faits nouveaux importants et les principales tendances dans les données du gouvernement sur ses dépenses en évaluant les fluctuations importantes dans les divers crédits et les activités de programme ainsi que les changements dans les principaux totaux.

Postes individuels

Pour repérer les écarts importants dans les quelque 600 crédits et les 700 activités de programme énumérés dans les prévisions budgétaires du gouvernement, le DPB scrute tous les postes à la recherche d'écarts marqués qui peuvent trahir des modifications de politique ou de programme justifiant possiblement un examen parlementaire.

Les critères de sélection évoluent avec le temps pour tenir compte des réactions des parlementaires. Actuellement, le DPB utilise un filtre unique : il faut que tous les crédits et activités de programme aient des dépenses prévues au budget d'au moins 100 millions de dollars pendant l'exercice en cours ou le précédent.

Après avoir appliqué les critères, le DPB réunit les 10 modifications les plus importantes dans les dépenses réelles et cette importance est mesurée de deux manières.

(i) Modifications les plus importantes des dépenses en valeur

Cette catégorie évalue les écarts les plus importants dans la valeur en dollars des dépenses entre les crédits et les activités de programme par rapport à la même période de l'exercice précédent.

Par exemple, dans le *Suivi des dépenses du premier trimestre de 2011-12*, la comparaison sera établie entre les dépenses réelles du premier trimestre de 2011-2012 et les dépenses réelles du premier trimestre de 2010-2011.

[4] D'après la demande d'information 008. http://www.parl.gc.ca/PBO-DPB/documents/InformationRequests/Responses/Response_008_FR.pdf. Consulté en juillet 2011.

[5] La Chambre des communes, le Sénat, la Bibliothèque du Parlement, le Bureau du conseiller sénatorial en éthique et le Commissariat aux conflits d'intérêts et à l'éthique ont refusé de communiquer au DPB des renseignements détaillés sur leurs dépenses. Par conséquent, toute l'information qui concerne le Parlement est regroupée en un seul poste.

[6] Selon la demande d'information 048. http://www.parl.gc.ca/PBO-DPB/InformationRequests.aspx?Language=F. Consulté en juillet 2011.

(ii) Modifications les plus importantes des dépenses en pourcentage

Cette catégorie évalue plutôt les modifications nettes les plus importantes en pourcentage apportées aux crédits et activités de programme, par rapport à la même période au cours de l'exercice précédent.

Outre ces tableaux, le DPB dresse aussi la liste de tous les crédits et activités de programme pour lesquels aucune dépense n'a été déclarée. Cette liste ne figure pas dans le *Suivi des dépenses*. Elle est plutôt affichée sur le site Web du DPB sous forme de chiffrier.

Groupements choisis

Le *Suivi des dépenses* indique non seulement les écarts importants dans les divers postes que les parlementaires ont approuvés, mais il propose aussi une évaluation des tendances plus larges dans les dépenses pour quatre regroupements d'autorisations présentés dans les prévisions budgétaires du gouvernement : *fonctionnement, immobilisations, autres paiements de transfert* et *services internes*.

Le DPB calcule ces regroupements directement à partir des documents budgétaires :

(i) *Fonctionnement*. Tous les crédits de fonctionnement et de dépenses de programme ainsi que les dépenses apparentées aux dépenses de fonctionnement, comme les avantages sociaux des employés, les allocations pour automobile de ministre et les autres dépenses connexes.

(ii) *Immobilisations*. Le regroupement de tous les crédits pour immobilisations énumérés dans les prévisions budgétaires.

(iii) *Autres paiements de transfert*. Liste de tous les paiements de transfert non compris dans les « principaux transferts » dans la *Revue financière* du gouvernement[7].

(iv) *Services internes*. Somme de toutes les dépenses d'activités de programme pour les services internes : communications, ressources humaines, technologie de l'information et gestion financière[8].

Il faut signaler que certains ministères et organismes englobent leurs immobilisations et leurs paiements de transfert dans une seule catégorie des « dépenses de programme ». Ces dépenses se retrouvent donc dans le regroupement du *fonctionnement*. Toutefois, sur la base d'une analyse historique réalisée par le DPB, ces montants représentent historiquement moins de 3 % des dépenses de fonctionnement. Il ne s'agit donc pas d'un élément essentiel, si on tient compte des grandes tendances des dépenses au cours d'une période pluriannuelle.

3. Base de données de suivi intégré

Après la préparation du *Suivi des dépenses*, le DPB actualisera aussi simultanément la Base de données de suivi intégré (BDSI). Ceci permettra aux parlementaires d'examiner d'autres postes qui n'ont pas été explicitement soulignées dans le rapport comme présentant des écarts importants, mais qui peuvent néanmoins présenter un certain intérêt.

[7] http://www.fin.gc.ca/pub/fm-rf-index-fra.asp. Consulté en juillet 2011.
[8] http://www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/20112012/me-bpd/docs/me-bpd-fra.pdf. Consulté en juillet 2011.